

À PANTIN, le 2 avril 2020

Point de situation

Retour sur le plan de continuité de la DGFIP

Après plusieurs jours de flottement de la Direction Générale depuis l'annonce du confinement, le nombre d'agents présents sur les sites pour le plan de continuité se stabilise autour de 17 % (16 400). Au démarrage du plan, près de 59 % d'agents étaient présents. Actuellement, les équipes tournent à effectifs réduits et parfois en rotation pour assurer les missions prioritaires.

La présence physique des agents a été requise sur tous les postes comptables (quasiment toutes les structures déconcentrées de la DGFIP!) et pour des missions de soutien (paye, logistique, services informatiques).

Les télétravailleurs sont au nombre de 21 116. Nous n'avons pas de répartition sur ce nombre communiqué par l'Administration centrale. La situation varie énormément d'une direction à une autre et si pour la DVNI un point hebdomadaire est effectué, il y a des départements, hélas trop nombreux, où aucune information n'est communiquée aux représentants syndicaux locaux.

Le Plan de Continuité d'Activité (PCA) n'avait pas fait l'objet d'une mise à jour depuis 2009 (crise H1N1). Dès lors, chaque direction a agi dans son coin sans coordination. Il demeure donc de grandes disparités entre direction.

Rappelons la définition donnée par le Secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale (guide de 2013¹) : « *La gestion de la continuité d'activité est définie comme un « processus de management holistique qui identifie les menaces potentielles pour une organisation, ainsi que les impacts que ces menaces, si elles se concrétisent, peuvent avoir sur les opérations liées à l'activité de l'organisation, et qui fournit un cadre pour construire la résilience de l'organisation, avec une capacité de réponse efficace préservant les intérêts de ses principales parties prenantes, sa réputation, sa marque et ses activités productrices de valeurs». Un plan de continuité d'activité (PCA) a par conséquent pour objet de décliner la stratégie et l'ensemble des dispositions qui sont prévues pour garantir à une organisation la reprise et la continuité de ses activités à la suite d'un sinistre ou d'un événement perturbant gravement son fonctionnement normal. Il doit permettre à l'organisation de répondre à ses obligations externes (législatives ou réglementaires, contractuelles) ou internes (risque de perte de marché, survie de l'entreprise, image...) et de tenir ses objectifs.* ».

Si cette définition n'aide pas vraiment, il est vrai, l'impréparation de notre administration demeure stupéfiante.

C'est donc à partir d'une page blanche que le périmètre des missions prioritaires a été réécrit. Et c'est sans consigne claire de la hiérarchie que les chefs de services ont dû faire face à la crise.

1 <http://www.sgdsn.gouv.fr/uploads/2016/10/guide-pca-sgdsn-110613-normal.pdf>

Certains avaient reçus de leur direction une aide intitulée « *la boussole* »; en réalité ce n'est pas ça qui a permis de garder le cap.

Les messages du cabinet du DG montrent une organisation qui a pris, pour le moins, du temps à s'installer...

- **Le 17 mars**, premier message. Les agents sont répartis en quatre catégories : les travailleurs en présentiels, les télétravailleurs, les cadres et les agents en ASA. Sauf que le PCA ne définit pas clairement les agents dont la présence est requise.
- **Le 24 mars**, l'objet de la communication du DG était de définir le sort des services de publicité foncière (SPFE) et des services départementaux de l'Enregistrement (SDE).
- **Le 27 mars**, nous sommes priés de regarder M6 pour entendre le premier ministre remercier les agents publics.

Les missions prioritaires identifiées s'articulent autour du fonctionnement des institutions, de la prise en charge des dépenses de l'état, des collectivités et des hôpitaux... et des aides à accorder. En bref, tous les étages qui permettront de mettre notre économie publique et privé sous perfusion.

Il faut en plus y adjoindre toutes les activités supports qui permettront de poursuivre l'activité des premiers et assurer la collecte de la TVA, de la Taxe Spéciale sur les Conventions d'Assurance et du prélèvement à la source qui ne font pas l'objet de report.

Au niveau local, vos représentants syndicaux tentent tant bien que mal de surveiller les conditions de travail de tous les agents en présentiels et de s'assurer que seuls les personnes indispensables au fonctionnement du PCA sont retenues. Ils s'assurent que seuls sont traités les travaux prioritaires tant que des agents sont au bureau, et que les collègues qui se rendent sur place se sentent suffisamment protégés sur leurs lieux de travail.

C'est par ailleurs l'objet d'un article dans le journal *Le monde* daté du 1^{er} avril (en pièce jointe à ce courriel).

Quid du statut des agents, de la rémunération et des congés.

En matière de rémunération aucune modification ne sera effectuée sur les traitements des mois de mars et avril (pas de prise en compte de changement indiciaire).

Au niveau national, le jour de carence est suspendu. Pour les agents bénéficiant d'ASA dans le cadre du confinement, Solidaires finances publiques *veillera à ce qu'ils ne soit pas lésés sur leurs jours ARTT.*

Les décrets modifiant le code du travail sur les droits à congé, suite à l'état d'urgence sanitaire, concernent les travailleurs du privé. Mais le secrétaire d'État à la Fonction Publique Olivier DUSSOPT a indiqué que la disposition sur les congés avait vocation à s'appliquer dans la Fonction Publique. Les réflexions sont en cours au sein de la DGAFP qui semble privilégier la possibilité d'imposer jusqu'à 5 jours de congés. Solidaires Finances Publique défend la même position que pour les ponts naturels. **Nous sommes pour des congés choisis.**

La participation des agents de la DVNI sous forme de volontariat en télétravail

La section Solidaires Finances Publiques est favorable à la participation des vérificateurs au PCA de la DGFIP sous la forme de télétravail volontaire.

La DVNI a évoqué la participation des agents volontaires à la gestion des versements issus du fond de solidarité et à la relance des défaillants TVA et PAS.

Concernant le versement de l'aide relative aux PME (plus de 200 000 demandes ont déjà été déposées sur la plate-forme dédiée), les SIE en principe n'interviennent pas. Les entreprises remplissent un formuel sur le portail des particuliers. Un traitement national (par la MRV) est fait et le versement sera fait en 3 jours (en tout cas c'est ce que nous annonce le ministre!). En principe les agents volontaires effectueront la régularisation des anomalies et le contrôle s'effectuera a posteriori.

La relance des défaillants risque également de submerger les SIE, en effet plusieurs milliers d'entreprises ont résilié leurs mandats de paiement en matière de TVA et de PAS. La DVNI évoquait la participation des agents à un plan de relance téléphonique, c'est pour le moins une tâche ardue pour laquelle les agents de la DVNI ne sont pas formés !

Notre administration doit faire valoir les compétences pour ceux qui ont une expérience en gestion fiscale (SIP, SIE) ou en gestion de la dépense (Trésorerie, paierie), ainsi que toute autre compétence dans les missions prioritaires mais également sur tous les niveaux d'engagements civiques (croix rouge, réserves civiques...).

Nous rappellerons à l'Administration que **les agents volontaires** qui participeront au plan de continuité **ne doivent pas utiliser leur matériel personnel** (ordinateur, téléphone...).

Nous resterons vigilants pour que le recensement du volontariat pour aider nos collègues ne se transforme pas en recensement obligatoire avec réorientation des tâches des agents au profit d'autres directions.

Solidairement,